

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 17 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Julien THELLIER
M. René GODIGON	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Florent MONEYRON
M. Didier MATRAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Agnès LAVEST	M. Bernard SAXER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Aline ROCHE	M. Cyrille COURTY
M. Daniel PEYNON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	Mme Marie-France BARRIER
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

VOTE : En exercice : 36

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)
Mme Monique FERRIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle BRACALE

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : URBANISME –PROGRAMME « HABITER MIEUX » - ABONDEMENT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PRIVÉS DE LA CCEDA

**URBANISME –PROGRAMME « HABITER MIEUX » - ABONDEMENT
ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PRIVÉS DE LA CCEDA**

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 28/06/2018 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux ;
- CONSIDERANT la convention entre la CCEDA et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, signée le 30/11/2018, définissant les conditions d'attribution de l'abondement à la prime Habiter Mieux ;

Par délibération du 28/06/2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier attribuerait une subvention de 500€ ou 600€ (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique « Habiter Mieux », dont les dossiers ont été validés en commission Anah depuis le 1er janvier 2018. Cette aide est devenue applicable depuis le 30 novembre 2018, avec la signature de la convention bipartite entre la CCEDA et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (animateur du dispositif sur notre territoire, dans le cadre d'un programme d'intérêt général).

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver l'attribution de 2 primes de 600€ (foyers classés très modestes selon les plafonds de ressources Anah) pour le dossier suivant, parvenus en juillet 2019 à la CCEDA :

Civilité	Nom	Prénom	adresse postale	code postal	commune	numéro dossier Anah	date courrier de notification Anah	catégorie	montant sub CCEDA	date délibération du conseil communautaire
Madame	SARRON	Florence	Courcourt	63190	SEYCHALLES	13505	mercredi 10 juillet 2019	Très modestes	600.00 €	jeudi 26 septembre 2019
Monsieur	MOSNAT	Jean-Luc	32 route de Pont de Dore	63190	ORLEAT	13506	jeudi 18 juillet 2019	Très modestes	600.00 €	jeudi 26 septembre 2019

La commission urbanisme habitat qui s'est réunie le 09 septembre 2019 propose au conseil communautaire d'autoriser le Président à notifier l'attribution de 2 primes de 600€ aux dossiers figurant dans le tableau ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE la proposition ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 octobre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190926-20190926_36-DE
Regu le 03/10/2019

CCEDA
CC26/09/2019
(36)